Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260322-20260322_DELIB4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 22 MARS 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six,
Présents	11	le dimanche 22 mars,
Votants	11	Le Conseil Municipal de Landébia dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Victor-Hugo DE LA CUEVA, doyen de l'assemblée.

Date de convocation : 17/03/2026

PRESENTS : BAILLET I., BLIN O., BOURDONNAIS J., BROUCKAERT F., DE LA CUEVA V.-H., DURAND P., GOURET P., LE TURNIER T., MACE A., MICHEL G., RETOURNE G.

SECRETAIRE :

20260322 – DELIB4 : REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :
- les modalités de tenue des séances,
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- le déroulement des débats et votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Patrick DURAND

